

L'État pour les Jeux

Des jeux sains et gourmands



Contribuer au bon déroulement des JOP grâce à une alimentation saine, sûre et de qualité pour les athlètes, délégations, médias et spectateurs.

La direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) accompagne Paris 2024 dans son ambition pour des jeux plus durables qui mettent en valeur la gastronomie française et les produits alimentaires français et franciliens.

Elle favorise les relations entre les acteurs des filières agricoles franciliennes et Paris 2024. La DRIAAF travaille depuis plus d'un an avec la Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), la haute fonctionnaire de défense et sécurité (HFDS) du ministère et les huit directions départementales de la protection des populations (DDPP) d'Île-de-France sur l'organisation des inspections des lieux de restauration.

Une stratégie de ciblage des établissements à contrôler et différents types de contrôles ont été définis ainsi que les besoins humains correspondants avec les DDPP : 26 emplois supplémentaires seront mis à disposition en 2023 et 2024 en appui aux inspecteurs déjà présents.

250 agents interviendront sur les sites des JOP pour réaliser les contrôles en sécurité sanitaire des aliments et en santé et protection animales pour les jeux équestres.

Pendant la période des jeux, les équipes seront renforcées par les personnels des DDPP hors Île-De-France pour une veille 7 jours/7 en cas d'alerte alimentaire.

La DRIAAF coordonnera ces renforts et garantira la chaîne de transmission des informations entre les DDPP, les préfets de département, le préfet de police et la remontée au niveau national en matière de contrôles, prélèvements, analyses de laboratoire et alertes éventuelles.

La DRIAAF travaille aussi avec PARIS 2024 pour identifier les sites de restauration à contrôler et expliquer l'organisation de la politique de contrôles en sécurité sanitaire des aliments.

Les agents du ministère de l'agriculture concourront au bon déroulement des épreuves équestres en veillant au respect des règles de santé et protection animale des chevaux.

Je vous invite à lire ce numéro qui présente les multiples missions de la DRIAAF et des DDPP pour contribuer à faire de ces JOP une fête réussie.

Benjamin Beussant

Directeur régional et interdépartemental
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

L'info du mois

Du bois et des Jeux pour les athlètes

L'utilisation de bois et des matériaux biosourcés est une évidence pour les premiers jeux Olympiques et Paralympiques à faible empreinte carbone.

L'objectif des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est de baisser de 50% les émissions de GES par rapport aux jeux de Londres 2012.

Leur faible impact carbone durant le cycle de construction (25 à 30% de moins qu'une solution traditionnelle), leur capacité de stockage (800 kg de C/m³ de bois utilisé) font que le bois et les matériaux biosourcés (paille, chanvre, fibre de bois...) se trouvent déjà sur le podium !

Ils seront à l'honneur dans le village des Athlètes, les enceintes sportives, les bureaux, les passerelles, le mobilier extérieur. L'utilisation de bois français certifiés PEFC/FSC ⁽¹⁾ permettra de promouvoir la filière. Ces chantiers jouent un rôle d'accélérateur pour la filière bois de construction qui ambitionne d'atteindre 20 % de part de marché. Paris 2024 en quelques chiffres :

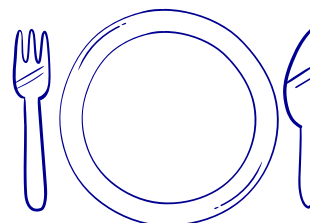
- 100 % des immeubles de moins de 6 étages (<R+6) en structure bois et 80 000 m² de surface de plancher à structures et planchers bois
- 15 000 m³ de bois français sur un total de 30 000 m³
- 100 % Bois PEFC ⁽²⁾ /FSC

⁽¹⁾ Le label FSC (Forest Stewardship Council) certifie que le bois et les produits dérivés proviennent de forêts exploitées selon des critères de gestion durable.

⁽²⁾ PEFC signifie en anglais « Programme for the Endorsement of Forest Certification » ou en français « Programme de reconnaissance des certifications forestières ».

Le chiffre du mois

13 millions
de repas



Pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, 13 millions de repas seront servis pendant les 4 semaines de compétition, l'équivalent des repas de 10 Coupes du monde de Football. Ces repas seront servis notamment à 15 000 athlètes, 45 000 volontaires, 26 000 journalistes et techniciens média et aux équipes de Paris 2024.

Plus de 40 sites seront concernés, avec une gamme variée de services de restauration (encas, sandwiches, petits déjeuners, collations, goûters, dîners gastronomiques, buffets). C'est la plus grande opération de restauration événementielle au monde et l'opportunité pour la France, de démontrer son expertise en matière de production alimentaire, de logistique, de préparation, de service et de gestion des déchets.

Agenda !

17 juillet 2023

Répétition partielle de la cérémonie d'ouverture

Du 13 au 19 juillet 2023

Séminaire des chefs de mission des Comités Nationaux Olympiques (CNO)

20 juillet 2023

4^e comité de pilotage JOP avec les acteurs culturels

Les missions des DDPP et de la DRIAAC pour la sécurité sanitaire des aliments des JOP

Les directions départementales de la protection des populations (DDPP), sous l'autorité des préfets, préparent l'événement au regard de leurs missions de sécurité sanitaire des aliments. Elles assurent le suivi des alertes sanitaires et la prévention des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) pour sécuriser la restauration des athlètes, des touristes, des spectateurs, des médias, autour et dans les sites des JOP. Elles sont également garantes des questions de santé et protection animales pour les chevaux des épreuves équestres.

Cet événement nécessitera la mise en place d'un dispositif de contrôle adapté associant des contrôles en amont des JOP et des contrôles renforcés sur les commerces alimentaires (brasseries, restauration rapide, buvettes, food trucks, etc.) lors des jeux. La réussite de ce dispositif s'appuiera sur une coordination entre tous, DDPP, DRIAAC et Direction générale de l'Alimentation (DGAL).

Sur le volet opérationnel, les DDPP participent déjà activement aux CODAF (comités opérationnels départementaux antifraude) hebdomadaires, organisés sous l'autorité des Préfets de département et des procureurs des tribunaux judiciaires. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, il est fixé un objectif de 50% de cibles (Brasseries, restaurations, etc...) contrôlées au sein des communes accueillant les jeux olympiques ou situées dans la zone d'influence des JOP. A la fin avril 2023, 100 inspections ont déjà été menées en Seine-Saint-Denis, qui accueille le plus grand nombre de sites olympiques. Elles ont conduit à 18 fermetures administratives d'établissements. Après remise en conformité (travaux et nettoyage approfondi), et une nouvelle inspection, la réouverture est autorisée par la DDPP.

L'ensemble des fournisseurs et prestataires est tenu de respecter la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments. Celle-ci prévoit que chaque opérateur dispose d'un plan de maîtrise des risques sanitaires spécifiques à son activité et qu'il tienne à jour des procédures de traçabilité efficaces.

Par ailleurs, en fonction d'une analyse de risque locale, une programmation des inspections en sécurité sanitaire des aliments et une cartographie des sites de production (cuisines centrales) et des entrepôts logistiques fournissant les sites des jeux sera réalisée par les DDPP. La sécurité sanitaire des aliments est aussi abordée dans son aspect sûreté alimentaire. Egalement appelée « food defense », il s'agit de la protection de la chaîne alimentaire contre les risques d'actions malveillantes, criminelles ou terroristes. Le risque est alors d'origine intentionnelle avec pour objectif de porter atteinte aux consommateurs au travers de la contamination de la chaîne alimentaire. Les enjeux sont multiples : socio-économiques, de sécurité publique, d'image et de réputation des filières de production, de confiance envers les pouvoirs publics et les opérateurs économiques. Des opérations de sensibilisations au profit des inspecteurs en

hygiène alimentaire et des professionnels ont été opérés par le service du HFDS et son réseau territorial en DRIAAC de zone (la DRIAAC pour la zone de défense et de sécurité d'Île-de-France), afin de ne pas compromettre le bon déroulement des jeux.

Pour plus de renseignements, consulter la rubrique dédiée : <https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/>



Inspection réalisée à Pantin dans un restaurant dans le cadre d'une toxi-infection collective. ©X.Rosière - DDPP 93

Gare à la rage !

Avec l'augmentation de voyageurs, le nombre d'animaux domestiques les accompagnant sera plus élevé. La France est indemne de rage et pour éviter d'introduire la maladie les DDPP et le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), en lien avec les douanes, vont renforcer les contrôles documentaires et sanitaires. Il s'agit de s'assurer que les animaux à l'entrée en France sont valablement vaccinés contre la rage. Il sera également nécessaire de s'assurer, pour leur retour, que les exigences sanitaires du pays d'origine en matière de certification sont satisfaites. Il est impératif de se renseigner avant de quitter le pays d'origine sur cette nécessité.

3 Questions à...



Marie GRANDCOLLOT-CHABOT
Référénte nationale filière équine au MASA

Quelles sont les missions du MASA autour de la participation des chevaux aux JOP 2024 ?

Les JOP accueilleront environ 350 chevaux pour les épreuves de sports équestres qui comptent trois disciplines, le dressage, le saut d'obstacles et le concours complet d'équitation, où les couples cavalier ou cavalière et leurs propres montures concourent dans la même catégorie. D'autres chevaux, cette fois mis à disposition par la France pour les compétiteurs des différentes nations, participeront à l'épreuve de saut d'obstacles qui constitue l'une des cinq épreuves du pentathlon moderne.

Les services du MASA, en coordination avec mon activité de référente nationale pour la filière équine, ont, dans ce contexte, pour missions, d'une part, de s'assurer du respect de la santé et du bien-être des chevaux lors leur transport et durant toute la durée des compétitions et, d'autre part, de prévenir toute introduction ou diffusion de maladies animales sur le territoire.

Les chevaux disposent d'un document d'identification unique permettant de vérifier leur identité. Le mouvement d'un équidé (échange au sein de l'Union européenne ou exportation vers un pays tiers) est conditionné au respect d'exigences sanitaires qui sont négociées entre le pays d'origine et la France ou l'Union européenne.

Ces conditions sanitaires dépendent de la situation sanitaire du pays vis-à-vis des maladies touchant les équidés et portent, tout d'abord, sur un examen clinique de l'animal visant à vérifier qu'il ne présente aucun signe clinique de maladie infectieuse ou contagieuse et qu'il est apte à effectuer le transport prévu, mais aussi sur les vaccinations, des tests de dépistage de certaines maladies, une éventuelle période de quarantaine ou encore des règles de désinsectisation (pour prévenir certaines maladies vectorielles pouvant être transmises par des insectes, par exemple). Après vérification du respect de ces exigences, les services vétérinaires officiels de l'État exportateur délivrent un certificat sanitaire autorisant le mouvement et en informe les autorités officielles du pays de destination.

Comment s'articulent les missions du MASA pour répondre aux enjeux de santé et bien-être animal ?

Les autorités compétentes vérifient le respect des conditions relatives au transport des équidés et réalisent un contrôle documentaire et physique au niveau des postes d'inspection frontalier avant d'autoriser l'entrée du cheval sur le territoire.

Les certificats sanitaires sont à nouveau contrôlés à l'arrivée sur le site de Versailles par les agents du MASA. Les dispositions de la fédération équestre internationale prévoient un nouveau contrôle des vaccinations et un examen clinique (avec isolement possible de l'équidé en cas de suspicion), une surveillance biquotidienne de la température du cheval (depuis les jours précédents l'arrivée sur le site de compétition et pendant toute la durée de la compétition), ainsi qu'une inspection de la locomotion du cheval, dernière étape pour valider la participation de l'équidé à la compétition.

Les vétérinaires du MASA contrôleront le respect des exigences réglementaires en matière de santé animale (surveillance des maladies, règles de biosécurité, nettoyage et désinfection des véhicules de transport, gestions du fumier, ...) et de bien-être animal (transport, hébergement, alimentation, abreuvement, manipulations, soins, etc.). Une équipe de vétérinaires praticiens aguerris sera prête à intervenir si des soins étaient nécessaires : le site de Versailles comptera une clinique vétérinaire temporaire permettant d'administrer les premiers soins, ainsi qu'une clinique de « référés » si des interventions plus lourdes sont à envisager. En fonction de son pays de destination, les agents du MASA vérifieront le respect des exigences sanitaires prescrites et délivreront le certificat sanitaire destiné à accompagner l'athlète équin jusqu'à son écurie, avec si possible une médaille autour de l'encolure, et un repos bien mérité dans de vertes prairies !

Que représente la préparation des JOP ?

C'est extrêmement enrichissant et stimulant de participer à la construction d'un maillon de cet évènement unique et d'une telle ampleur. Nos missions ne se limiteront pas seulement à la protection de la santé et du bien-être des équidés en compétition, mais consisteront également à veiller à la santé de la population équine française et des hommes évoluant à leur contact, à travers une approche «une seule santé». Celle-ci doit éviter l'introduction et la diffusion de maladies d'origine animale, et potentiellement zoonotique sur notre territoire.

L'Aventure du vivant

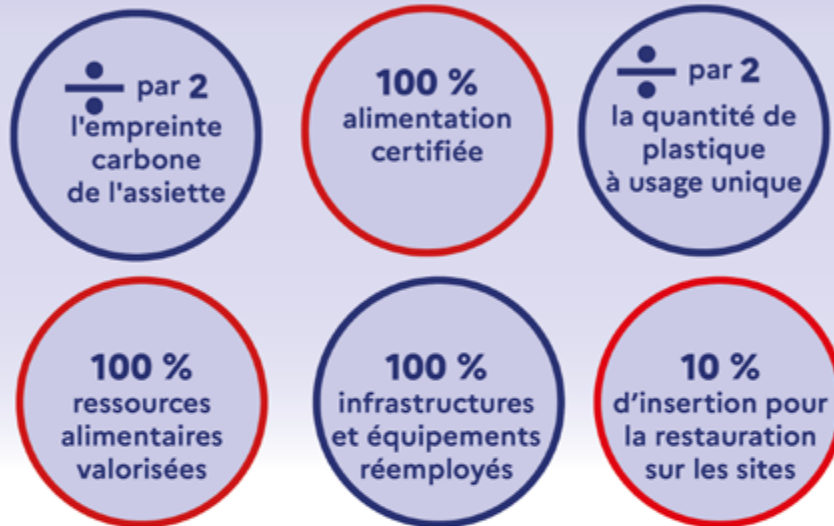


Le camion du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire «L'Aventure du vivant» fera étape dans des communes Franciliennes Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) pour promouvoir l'enseignement agricole.

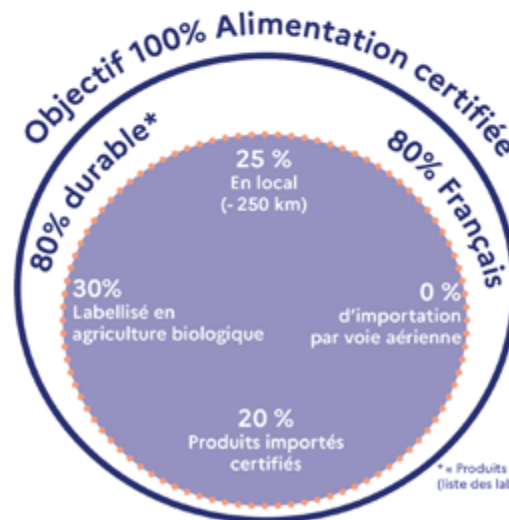
Il embarque à son bord un simulateur de conduite d'engin agricole, des tablettes connectées, des lunettes de réalité virtuelle, des écrans tactiles interactifs... L'occasion pour les élèves et les enseignants de présenter les formations.

Ces évènements, sur 3 jours à chaque fois, verront aussi se mobiliser les établissements d'enseignement agricole et leurs apprenants, dans le cadre de projets pédagogiques, afin qu'ils mettent en valeur leurs productions agricoles autour de «marchés des productions franciliennes».

Les engagements de Paris 2024 pour une nutrition durable 6 engagements phares, déclinés en 60 sous-engagements



S'approvisionner de façon responsable



Source PARIS 2024

* « Produits de qualité durable » au sens de la loi EGALIM (liste des labels définis par le MASA)

Paris 2024, dans son programme Food Vision, a pris plusieurs engagements pour promouvoir une alimentation saine, durable et éthique, déclinés par ses partenaires et prestataires pour une alimentation durable et pour valoriser la richesse gastronomique française, sous toutes ses formes. Au nombre de six, ces engagements phares sont les suivants : diviser par deux l'empreinte carbone de l'assiette et la quantité de plastique à usage unique, favoriser l'insertion pour la restauration des sites, garantir une alimentation certifiée et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, Paris 2024 s'engage à réemployer toutes les infrastructures et les équipements utiles pendant les Jeux.

Ces engagements pour une restauration plus responsable, plus locale, plus végétale et tout aussi gourmande sont présentés dans l'infographie.

Afin de valoriser les productions agricoles et alimentaires d'Île-de-France, le préfet de région et la DRIAIF ont organisé, le 12 avril dernier, une rencontre entre les responsables de Paris 2024 et les professionnels (chambre d'agriculture de région Île-de-France, Interprofessions des filières viande, fruits et légumes, lait et l'Association régionale des industries alimentaires). Des liens pourront aussi être faits avec les projets alimentaires territoriaux de la région et les collectivités porteurs d'animation autour des JOP.

SOURCES : DRIAIF

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Juin 2023
 Crédits photos : © SRCI (service régional de la communication interministérielle),
 © Marie GRANDCOLLOT-CHABOT
 © agriculture.gouv.fr

Crédit infographie : DRIAIF